

Droits de visite dans une famille de parents divorcés

Par **lollypop**, le **11/02/2008** à **19:34**

mon mari a quitté la maison, j'ai fait une demande juridictionnelle pour notre divorce (en attente d'une réponse). je voudrais savoir si je suis obligée de lui donner les enfants un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires chez lui étant donné que nous ne sommes pas encore divorcés?

Par patrick02, le 12/02/2008 à 08:47

Bonjour,

Tant qu'aucune décision judiciaire ne vienne réglementer les modalités d'exercice de votre séparation, vous n'êtes tenue à rien sur le plan judiciaire.

En revanche, sauf cas rare de préjudices graves constatés sur les enfants, votre devoir de mère vous oblige à tout mettre en oeuvre pour favoriser les relations entre les enfants et leur papa.

Lors d'un examen prochain de votre divorce, le Juge pourrait être sensible à votre réaction plus ou moins positive dans ce sens?

Cordialement,

Patrick

Par fannette37, le 12/02/2008 à 10:50

Bonjour,

En aucun cas, c'est lui qui est parti, il faut que tu le signale par main courante au commissariat et prende un avocat pour demander un référé devant Le juge des affaires familiales.

Tu garde tes enfants avec toi.

Voilà. Bon courage.